DLP 29-7-80690562

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "AQUITAINE"
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
B. P. N° 47 - 33150 CENON-LA MORLETTE - TÉL. (56) 86.22.75 - 86.24.35
INSEE : 313244253-00016 - INSCRIPTION A LA C.A.P.P.P. N° 524 AD

ABONNEMENT ANNUEL
60,00 FRANCS
Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

BULLETIN TECHNIQUE N° 20 - MERCREDI 23 JUILLET 1980 -

VITICULTURE

Mildiou

La situation reste très satisfaisante dans l'ensemble et le rognage en cours dans les vignes supprime la plupart des jeunes pousses sensibles à la maladie. Il n'apparaît pas nécessaire d'envisager une intervention si après un examen attentif de chaque parcelle, des attaques notables ne sont pas décelées.

Black-rot

En l'absence de taches sur feuilles, tout traitement est également superflu dans les vignes indemnes.

Oïdium

Des attaques sur grappes sont observées dans les cépages sensibles et les conditions climatiques restant favorables, un traitement spécifique est recommandé dès à présent contre cette maladie.

Acariens

Quelques infestations d'araignées jaunes, relativement faibles, sont signalées. Une observation particulière à chaque vignoble est nécessaire pour juger de l'opportunité d'un traitement acaricide.

Eudémis - Cochylis

Le deuxième vol de papillons a maintenant bien débuté et les premiers dépôts de ponte sont en cours.

Des éclosions, d'importance notable, devraient avoir lieu dans les premiers jours d'août. En conséquence, un traitement devra être effectué dans les derniers jours de juillet, notamment dans les vignobles où des attaques de première génération ont été observées, situation assez fréquente cette année.

Pour que ce traitement présente une bonne efficacité, il est impératif de bien viser la zone des grappes.

P371

.../...

ARBORICULTURE

Mineuses cerclées (Leucoptera scitella)

Les premiers dépôts d'oeufs de la seconde génération viennent d'être observés dans les vergers où sévit ce parasite. Si l'on envisage d'utiliser le diflubenzuron (Dimilin), il est nécessaire d'intervenir sans délai, le produit devant être pulvérisé au tout début des pontes. Les autres insecticides efficaces sur ces mineuses devant être appliqués plus tardivement, un prochain bulletin précisera la date d'intervention.

Les arboriculteurs désirant exporter vers le Canada choisiront la seconde solution, ce pays n'acceptant aucune trace de diflubenzuron.

Phylloxera du poirier

Dans les vergers sensibles aux attaques du phylloxera, profiter d'une belle journée ensoleillée pour effectuer un second traitement au diazinon ou au dichlorvos, des captures étant observées sur les pièges pédonculaires.

Psylles du poirier

Surveiller l'infestation très variable selon les vergers.

Tordeuse orientale du pêcher

Envisager dans les tous derniers jours de ce mois, le renouvellement du traitement conseillé dans le bulletin n° 19 du 17 juillet en suivant les délais d'application avant récolte et en l'étendant aux variétés devant être récoltées au début de septembre.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de laCirconscription phytosanitaire
"AQUITAINE",

M. LARGE

Imprimerie de la Station
de BORDEAUX
Directeur-Gérant : J. THIAULT

PUCERONS SUR INFLORESCENCES DU MAÏS

Des pullulations de pucerons, importantes mais localisées, peuvent être observées dans certaines cultures de maïs de la Haute-Lande et des Landes du Médoc, sur les feuilles, sur les panicules mâles et sur les spathes et soies des épis.

Les populations sont essentiellement constituées par Rhopalosiphum padi (60 à 95 %) et Sitobion avenae (5 à 40 %) dont la nuisibilité est mal connue comme l'indiquait la note rédigée par l'I.N.R.A., l'A.G.P.M., l'A.C.T.A. et notre Service que nous avons publiée dans notre bulletin n° 18 du 9 Juillet.

Cependant, des infestations analogues avaient permis d'observer dans la même région en 1978 des écarts de rendements variant de 2 à 20 quintaux selon le degré de colonisation des parcelles au moment de la floraison.

En conséquence, et POUR UNE PÉRIODE DE RISQUE STRICTEMENT LIMITÉE À LA FÉCONDATION, si de nombreuses colonies de pucerons sont observées en début de floraison mâle dans les cornets, sur les panicules et sur les épis, une INTERVENTION LOCALISÉE pourra être envisagée :

- à 50 % de la sortie des panicules mâles sur des cultures précoces,
- dès la sortie des panicules dans les situations plus tardives.

Parmi les aphicides autorisés sur pucerons des épis des céréales, on choisira de préférence le pyrimicarbe (500 g/ha de Pirimor G) pour son action rapide, pénétrante et sélective vis à vis de la FAUNE AUXILIAIRE PRÉSENTE (actuellement coccinelles et syrphes nombreux) susceptible de limiter les risques de réinfestation.

S'INTERDIRE TOUT TRAITEMENT D'ASSURANCE, PARFAITEMENT INUTILE SI LA FÉCONDATION DU MAÏS N'EST PAS MISE EN DANGER PAR LA PRÉSENCE DE FORTES PULLULATIONS DE PUCERONS SUR LES PIÈCES FLORALES.

EN CAS DE TRAITEMENT, PRÉVOIR UNE BANDE NON TRAITÉE CONSTITUANT UN TÉMOIN QUI SERA RÉCOLTÉ ET PESÉ SÉPARÉMENT et se mettre en relation avec le Service de la Protection des Végétaux ou avec un technicien du Développement (C.E.T.A., S.U.A.D., Coop.) de la région.

Ce texte a fait l'objet d'une diffusion auprès des organismes professionnels concernés le 18 Juillet par bulletin spécial.

ooo000ooo

P372